



## 10109 - Le médecin doit-il donner des informations à propos des malades coupables d'attentat à la pudeur ?

---

### question

Certains malades qui viennent me consulter sont des gens qui boivent de l'alcool et se droguent et ont même par la suite commis certains crimes comme l'adultère et la sodomie. Faut-il que je révèle cela ?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous devriez leur donner de bons conseils et les inciter à se repentir et dissimuler leurs défauts et ne pas les déshonorer. Aidez-les à obéir à Allah et à son Messager. Informez-les qu'Allah accepte le repentir de celui qui se repent. Mettez-les en garde contre la reprise des actes de désobéissance conformément aux propos d'Allah le Transcendant : **Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Salâ, acquittent la Zakâ et obéissent à Allah et à Son messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage. (Coran, 9 : 71) et : Par le Temps! L' homme est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l' endurance. (Coran, 103 :1-3 )** et compte tenu des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) **La religion c'est le bon conseil** et des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) **quiconque dissimule les défauts d'un musulman aura les siens dissimulés par Allah ici-bas et dans l'au-delà** (rapporté par Mouslim dans son Sahih).

C'est Allah qui assure l'assistance.